COMMUNE DE
PRADES-LE-LEZ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/08/2020

Présents : Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Marc Lussert, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond

Représentés : Bertrand Plez représenté par Sandrine Cabrera, Frédéric Fesquet représenté par Sébastien Grangier, Arnaud Sète représenté par Hélène Legendre, Brigitte Zurbach représentée par Joëlle Campagne, Denis Lejars représenté par Florence Brau, Susanna Malmstrom représentée par Marie-Ange Viguier, Mathieu Rascol représenté par Mélanie Marquet, Jean-Luc Poblador représenté par Jean-Marc Lussert, Laurence Gess Lladères représentée par Jean-Louis Therond

Secrétaire de Séance : Hélène Legendre

---

1. Présentation de l'ordre du jour.

2. DÉLIBÉRATION 50/2020 : Désignation des membres composant la commission appel d'offres.

Rapporteur : Florence Brau

Le Conseil municipal peut constituer une ou plusieurs commissions d'appel d'offres (C.A.O.) à caractère permanent, voire une C.A.O. spécifique pour la passation d'un marché déterminé.

Conformément à l'art. L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, cette commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (art D1411-3 du C.G.C.T.).

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il appartient à chaque collectivité de définir les règles applicables en matière de remplacement des membres titulaires ou suppléants dans le respect de l'article L1411-5 du CGCT :

- soit en adoptant une délibération sur le fonctionnement de la C.A.O.,
- soit en intégrant ces dispositions dans le règlement intérieur.

Sont candidats pour figurer sur la liste des membres titulaires : Béatrice Hurtrel, Mélanie Marquet, Bertrand Plez, Jean-Louis Thérond et Élise Le Roy.

Sont candidats pour figurer sur la liste des membres suppléants : Hélène Legendre, Marie-Ange Viguier, Frédéric Fesquet, Jean-Luc Poblador et Rachid Khenfouf.

La liste soumise au vote a obtenu 27 voix.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer une commission d'appel d'offres à caractère permanent,
- de désigner les membres de cette commission, présidée par Madame la Maire,
- de dire que chaque suppléant remplacera le titulaire absent qui a le même rang que lui sur la liste,

- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères)
Contre : 0
Abstention : 0

3. DÉLIBÉRATION 51/2020 : Désignation des membres composant la commission communale des impôts directs.
Rapporteur : Florence Brau

Dans chaque commune est institué une Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) en vertu de l'article 1650 du CGI. Pour les communes de plus de 2000 habitants elle est composée du maire ou de l'adjoint délégué et de huit commissaires.

Les commissaires et leurs suppléants en nombre égal dont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal dans les 2 mois de son installation.

Ils doivent jouir de leurs droits civiques et être :

- de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'UE,
- âgés de 18 ans révolus,
- inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune,
- familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission à savoir :
    - donner un avis sur les modifications d'évaluations, ou nouvelles évaluations, des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale,
    - participer à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficient de localisation) des valeurs locatives des locaux professionnels.

La durée de leur mandat est identique à celui du conseil municipal.

Après tirage au sort, à partir des listes électorales, des administrés remplissant les conditions requises, il est proposé au conseil municipal de valider la liste des administrés ci-après afin qu'ils assurent le rôle de commissaire au sein de la CCID de la commune.

Mme	BALLAY ép. VERDEIL	Françoise	26/02/1961	94 Rue du Clos
M.	BENAZERAF	Laurent	04/10/1975	937 Chemin du Nouau
M.	BORNE	Frédéric	22/01/1963	23 Placette des Genévriers
Mme	BIGRE	Emilie	19/09/1986	110 Chemin du Nouau Villa 1 Lot Horion
Mme	CHAGOUNOFF ép. KAZANDJIAN	Magali	23/11/1968	188 Route de St Vincent
Mme	CHEVROT ép. MONTEIL	Florence	02/08/1968	74 Impasse St Guilhem
Mme	CINGOLANI ép. BESSIERES	Agnès	01/10/1957	320 Impasse du Clos
Mme	CORDONNIER ép. LAINE	Sylvie	01/03/1970	23 Rue Rosa Luxembourg Coste Rousse
Mme	COULON ép. CATHALA	Maggy	06/04/1951	93 Rue des Coteaux
M.	DEPARDAY	David	19/04/1974	37 Place du Bragalou Lot 14
M.	DOURDET	Philippe	08/05/1962	334 Rue de la Fontainette
M.	FERNANDEZ	Joseph	23/11/1961	937 Chemin du Nouau
M.	FRAYSSE	Didier	24/09/1980	146 Impasse du ruisseau du Nouau
M.	GENDREY	Gary	30/11/1985	100 Rue Barbara Rés Nova Villa 9

Mme	GUERAUD	Karine	15/04/1969	34 Rue Campermat
M.	GUIBERT	Benoît	02/05/1962	95 Rue Georges Brassens
M.	LACOMBE	Sylvain	05/12/1977	186 Rue Camille Claudel
M.	LACOMBE	Didier	17/05/1956	200 Rue des Erables
Mme	LECUE ép. GUERIT	Amélie	08/07/1985	7 Rue Simone de Beauvoir
M.	LEROUX	Philippe	13/01/1983	149 Impasse du Ruisseau du Nouau
M.	LINGUET	Christian	28/03/1956	148 Rue du Château d'eau
Mme	MARTEIL ép. TAVEAU	Huguette	23/04/1959	8 Rue de Sauvielle
Mme	MARTINON ép. LEVANNIER	Gaële	20/09/1979	182 Impasse Combe de Belleviste
M.	PEREZ	Jean-Francis	15/06/1956	352 Rue du Clos
Mme	POUJOL	Leslie	03/10/1978	100 Rue Barbara Rés Nova Villa 16
Mme	RIEUSSE	Christiane	04/08/1958	69 Rue Campermat
Mme	ROSA ép. LEVERT	Karine	24/02/1974	810 Route de Montpellier
M.	ROUGER	Fabien	29/10/1975	441 Rue du Clos
Mme	SANTONJA ép. LAURENT	Carine	21/02/1970	1630 bis Route de Montpellier
Mme	TERRIE	Audrey	17/09/1985	40 Impasse du Clos
M.	VALETTE	Gilles	05/07/1969	110 Chemin du Nouau 20 résid. Orion
M.	XICOLA	François	11/12/1953	519 Avenue des Baronnes

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme la Maire à transmettre à Monsieur le Directeur Départemental des FInances Publiques la liste ci-dessus afin de lui permettre de désigner les 16 membres de la CCID de la commune.
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 27

Exprimés : 27

Pour : 27 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères)

Contre : 0

Abstention : 0

4. DÉLIBÉRATION 52/2020 : Délégation permanente du Conseil municipal au maire.
Rapporteur Florence Brau

Mme la Maire expose que :

Le Maire peut recevoir délégation du conseil municipal pour traiter certaines affaires (art. L. 2122-22 du C.G.C.T.). Les décisions prises en ces matières sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux (C.G.C.T., art. L. 2122-23).

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par la délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18. (art. L. 2122-23 du C.G.C.T.).

Mme la Maire explique que c'est une procédure mise en place lors du renouvellement des mandats des assemblées délibérantes afin de faciliter la gestion municipale et d'optimiser les délais de traitement des dossiers.

Mme la Maire donne lecture et sollicite le Conseil Municipal afin de lui transférer les délégations ci-dessous énumérées :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant inférieur à 40 000 €. Le maire ne peut intervenir que dans le respect des dispositions qui réglementent les marchés publics. Le déroulement des procédures formalisées au-dessus des seuils de la procédure adaptée (marchés d'un montant maximum de 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, et de 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux), et en particulier le rôle de la commission d'appel d'offres, n'est pas remis en cause ;

3. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. Le maire peut également mettre à disposition, à titre gratuit, un logement, dans certaines circonstances (CE, 29 décembre 1997, commune d'Agde, n° 169101), ou décider de ne pas renouveler un engagement de location, y compris s'il s'agit d'un contrat d'occupation du domaine public communal (CE, 21 janvier 1983, MJC de Saint-Maur, n° 37308 ; JO Sénat, 22 avril 2010, question n° 11372, p. 1025). Sont également concernés les concessions d'occupation du domaine public (CE, 11 octobre 1985, commune de Saint-Raphaël, n° 39123), et les baux ruraux ou de chasse ;

4. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes. La délégation n'autorise le maire à conclure que les contrats destinés à assurer la couverture des risques incombant à la commune ou dont elle peut être déclarée responsable (CE, 27 mars 1996, préfet de l'Hérault, n° 122912). Depuis 2007, cette délégation a été étendue à l'acceptation des indemnités de sinistre directement par le maire. Cette délégation permet ainsi d'accélérer la passation de ce type de contrats et d'obtenir les indemnités plus rapidement;

5. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

6. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. Cette délégation permet une plus grande rapidité et une plus grande souplesse administrative car si le CM reste compétent, il devra se prononcer sur chaque demande (CAA Bordeaux, 18 novembre 2008, Cubzac-les-Ponts, n° 07BX01742) alors que bien souvent les familles acquièrent une concession au moment d'un décès. Concernant la reprise des concessions, il ne s'agit pas de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon car pour ce cas particulier, le CM doit se prononcer en fin de procédure (article L 2223-17 du CGCT), mais de la reprise des concessions échues qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement dans le délai de 2 ans suivant la date d'échéance ;

7. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. Par exemple, un particulier peut céder un terrain pour y construire un édifice particulier (école, musée...) avec, en contrepartie, l'apposition d'une plaque faisant mention du donateur. Dans ce cas, même si le maire a reçu délégation, c'est au CM de se prononcer sur l'acceptation ou non du legs ;

8. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

9. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

10. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes. Lorsqu'une commune a un projet d'utilité publique, elle peut recourir à la procédure d'expropriation. Dans le cadre de cette procédure, la commune est amenée à consulter les services fiscaux pour

estimer la valeur du bien. Ensuite, la commune et le propriétaire entrent en négociation, ce qui implique que l'un des deux fasse une offre.

Déléguer cette compétence au maire permet d'accélérer la procédure et de simplifier la démarche de négociation, tout en limitant son pouvoir à l'estimation des services fiscaux ;

11. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement, dans le respect des compétences de l'État en la matière, notamment des compétences pédagogiques et de création de postes d'enseignants ;

12. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans la limite de 100 000 € par acquisition et si l'acquisition n'est pas supérieure à l'estimation des services fiscaux (domaines), majorée le cas échéant de la marge de négociation fixée par l'estimation et des émoluments du notaire. Le Conseil municipal devra toutefois se prononcer en matière budgétaire pour ouvrir les crédits permettant l'acquisition (CAA Marseille, 29 janvier 2010, commune de Noves, n° 08MA00279);

14. D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant la juridiction administrative et devant la juridiction judiciaire dans toutes les matières, tant devant les juridictions administratives que judiciaires, et ce en première instance, appel et éventuellement cassation, en référé comme au fond, en qualité de demandeur ou de défendeur, d'exercer les voies de recours, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €;

15. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la mesure où lesdits dommages sont assurés, et dans la limite de la franchise contractuelle ;

16. De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

17. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, si les conditions ne sont pas différentes de celles de l'adhésion initiale ;

18. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toute action ou opération communale, en respectant la bonne information du conseil municipal lors de sa plus proche séance ;

19. D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

20. D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

En conséquence, le Conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- de déléguer au maire, pour la durée du mandat, les compétences ci-dessus détaillées, dans les limites fixées, le cas échéant,

- de dire qu'en cas de besoin, le remplacement pour empêchement du maire tel que prévu par le Code général des collectivités territoriales, en son article L 2122-17, s'applique.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 27

Exprimés : 27

Pour : 25 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères)

Contre : 2 (Rachid Khenfouf, Elise le Roy)

Abstention : 0

Arrivée de M. Lussert.

5. DÉLIBÉRATION 53/2020 : **Subvention de fonctionnement à l'association « Amicale Lezkirol »**
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 900 € à l'association « Amicale Lezkirol ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

6. DÉLIBÉRATION 54/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « « Les Archers de l'Hortus »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 3006 € à l'association « Les Archers de l'Hortus ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 25 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol,)

Contre : 4 (Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador, Jean-Louis Therond)

Abstention : 0

7. DÉLIBÉRATION 55/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Artemuse »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association « Artemuse ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 28

Pour : 28 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 1 (Catherine Sauveur)

8. DÉLIBÉRATION 56/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Anciens combattants »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à l'association « Anciens combattants ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

9. DÉLIBÉRATION 57/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Boule Joyeuse »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 400 € à l'association « Boule Joyeuse ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

10. DÉLIBÉRATION 58/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Club de l'image »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 600 € à l'association « Club de l'image ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 28

Pour : 28 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Fabrice Guin, Catherine Sauveur, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 1 (Jacky Pratlong)

11. DÉLIBÉRATION 59/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Club Lous Inventaïres »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 1300 € à l'association « Club Lous Inventaïres ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 28

Pour : 28 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Fabrice Guin, Catherine Sauveur, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 1 (Jacky Pratlong)

12. DÉLIBÉRATION 60/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Cordes swing »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 800 € à l'association « Cordes swing ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

13. DÉLIBÉRATION 61/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « L'Échiquier Pradéen »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 350 € à l'association « L'Échiquier Pradéen ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 28

Pour : 28 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Jacky Pratlong, Mélanie Marquet, Fabrice Guin, Catherine Sauveur, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 1 (Béatrice Hurtrel)

14. DÉLIBÉRATION 62/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « École de rugby du Pic Saint Loup »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « École de rugby du Pic Saint Loup ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

15. DÉLIBÉRATION 63/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Fire Dance »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Fire Dance ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

16. DÉLIBÉRATION 64/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Football club Pradéen »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 5250 € à l'association « Football club Pradéen ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 27

Pour : 27 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères)

Contre : 0

Abstention : 2 (Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

17. DÉLIBÉRATION 65/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Grimp'évasion »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 2000 € à l'association « Grimp'évasion ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 27 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères)

Contre : 2 (Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Abstention : 0

18. DÉLIBÉRATION 66/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Jardins familiaux de l'Aissadon »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 450 € à l'association « Jardins familiaux de l'Aissadon ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 27

Pour : 27 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 2 (Jacky Pratlong, Catherine Sauveur)

19. DÉLIBÉRATION 67/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « La Menuiserie de Sauvielle »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 800 € à l'association « La Menuiserie de Sauvielle ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 25 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol,)

Contre : 4 (Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador, Jean-Louis Therond)

Abstention : 0

20. DÉLIBÉRATION 68/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « La Ruche de Prades »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 2000 € à l'association « La Ruche de Prades ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 27 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères)

Contre : 2 (Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Abstention : 0

21. DÉLIBÉRATION 69/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Le voyage de Yaaquar »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « Le voyage de Yaaquar ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

22. DÉLIBÉRATION 70/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Les Amis de la Médiathèque »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1300 € à l'association « Les Amis de la Médiathèque ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond

Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

23. DÉLIBÉRATION 71/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Les Cigalons de la Mer »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « Les Cigalons de la Mer ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

24. DÉLIBÉRATION 72/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Les Jeunes Pousses »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « Les Jeunes Pousses ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 27

Pour : 27 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 2 (Jacky Pratlong, François Poyer)

25. DÉLIBÉRATION 73/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Les Mille

pattes »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 150 € à l'association « Les Mille pattes ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 28

Pour : 28 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 1 (Christelle Coignard)

26. DÉLIBÉRATION 74/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Musiques du Lez »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2200 € à l'association « Musiques du Lez ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

27. DÉLIBÉRATION 75/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « OMS »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association « OMS ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

28. DÉLIBÉRATION 76/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Prades Handball »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 8000 € à l'association « Prades Handball ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 28

Pour : 27 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères

Contre : 1 (Jean-Marc Lussert)

Abstention : 1 (Jean-Luc Poblador)

29. DÉLIBÉRATION 77/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Prades Judo »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1200 € à l'association « Prades Judo ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

30. DÉLIBÉRATION 78/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Prades-le-Lez environnement »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 200 € à l'association « Prades-le-Lez environnement ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 27

Pour : 27 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, François Poyer, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 2 (Jacky Pratlong, Christelle Coignard)

31. DÉLIBÉRATION 79/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Récolte pour tous »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 600 € à l'association « Récolte pour tous ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 28

Pour : 28 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 1 (Bruno Meric)

32. DÉLIBÉRATION 80/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Tennis club de Prades »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'attribuer une subvention de 6400 € à l'association « Tennis club de Prades ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 27

Pour : 24 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol,

Contre : 3 (Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Louis Therond)

Abstention : 2 (Jean-Luc Poblador, Sébastien Grangier)

33. DÉLIBÉRATION 81/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Tennis de table »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Tennis de table ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

34. DÉLIBÉRATION 82/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « Viet vo Dao Son Haï »
Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 300 € à l'association « Viet vo Dao Son Haï ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

35. DÉLIBÉRATION 83/2020 : Subvention de fonctionnement à l'association « VTT club Pradéen »

Rapporteur : Catherine Sauveur

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Cette subvention concerne l'activité courante de l'association.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à l'association « VTT club Pradéen ».

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 29

Pour : 29 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères, Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Contre : 0

Abstention : 0

36. DÉLIBÉRATION 84/2020 : Subvention exceptionnelle à l'association « La Ruche de Prades »

Rapporteur : Jacky Pratlong

Consciente des difficultés que la COVID-19 a eu sur la scolarité des collégiens, la commune a sollicité l'association La ruche afin d'organiser un stage de remise à niveau pour les élèves de 6e et 5e les 24, 25, 27 et 28 août.
Ce stage a pour objectif de revoir les notions étudiées sur l'année scolaire et permettre aux élèves d'aborder en pleine confiance la rentrée 2020/2021.

Le stage permettra de remettre à niveau les élèves par rapport aux exigences du programme scolaire, de réviser les notions-clés du programme, de se perfectionner, consolider les acquis, et de travailler la méthodologie pour assimiler les réflexes indispensables à la réussite.
Le versement de la subvention est conditionné à un effectif de 7 enfants minimum.

Par conséquent, le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'accorder le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 euros à l'association La ruche afin d'organiser le stage ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 27

Pour : 27 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Jean-Louis Therond Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol, Laurence Gess Lladères)

Contre : 0

Abstention : 2 (Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

37. DÉLIBÉRATION 85/2020 : Délibération portant création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire
Rapporteur : Mélanie Marquet

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévue par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, le gouvernement a adopté le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Ce décret permet le versement d'une prime exceptionnelle aux agents des collectivités territoriales mobilisés et soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics, "afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période", "en présentiel ou en télétravail ou assimilé".

Conformément au décret sus cité, le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond de 1000 €.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Les critères d'attribution, établis en concertation avec les délégués du personnel et soumis à un comité technique exceptionnel le 30/07/2020, sont les suivants :

- sujétions exposant au virus
- sujétions inhabituelles
- surcroît d'activités significatif
- télétravail

Il est proposé l'attribution d'une prime aux agents particulièrement mobilisés sur la période allant du 17 mars au 10 mai, selon les critères définis ci-dessus.

Aucune dotation de l'état n'est prévue pour le versement de cette prime, elle n'était pas inscrite au budget prévisionnel, et fera l'objet si nécessaire d'une décision modificative en conseil municipal.

Par conséquent, le Conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- de décider de l'attribution d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Prades-le-Lez qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.
- d'autoriser Madame la Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Exprimés : 27

Pour : 25 (Florence Brau, Joëlle Campagne, Mélanie Marquet, Jacky Pratlong, Catherine Sauveur, Fabrice Guin, Béatrice Hurtrel, Yves Flank, Hélène Legendre, Sandrine Cabrera, Bruno Meric, Marie-Ange Viguier, Christelle Coignard, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise le Roy, Bertrand Plez, Frédéric Fesquet, Arnaud Sète, Brigitte Zurbach, Denis Lejars, Susanna Malmstrom, Mathieu Rascol,)

Contre : 2 (Jean-Marc Lussert, Jean-Luc Poblador)

Abstention : 2 (Laurence Gess Lladères, Jean-Louis Therond)

Pour extrait conforme :

La Maire,
F. BRAU